

DELIBERATION N° B165 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : ASNIERES-SUR-SEINE - 104, RUE
EMILE ZOLA : RENONCIATION AU DROIT
D'USAGE D'UN LOCAL WC DANS LE CADRE DE
LA VENTE DU LOT N° 26 PAR MONSIEUR
RACHID LAOUTAK

LE BUREAU,

VU l'article L.421-1, 1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L421-8 et R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le Règlement de copropriété de l'immeuble sis 104, rue Emile Zola à ASNIÈRES-SUR-SEINE par acte reçu par Maître FONTAINE-DESCAMBRES en date du 30 mars 1960, auquel est annexé le plan du cinquième étage ;

VU la demande de Monsieur LAOUTAK, propriétaire du lot n° 26 qu'il souhaite vendre en y annexant le local WC dont l'usage est commun avec le lot n° 25, propriété de HAUTS-DE-SEINE HABITAT ;

VU les échanges entre HAUTS-DE-SEINE HABITAT et Monsieur LAOUTAK notamment les courriers signés le 24 août 2023 et le 2 novembre 2023 ;

VU le procès-verbal de l'Assemblée Générale des copropriétaires du 104 rue Emile Zola en date du 20 octobre 2023 et notamment ses résolutions n° 14 et n° 15 ;

CONSIDÉRANT qu'en raison du non usage des WC par l'occupant du lot n° 25, HAUTS-DE-SEINE HABITAT se trouve fondé à renoncer au droit qu'il détient sur ce lot ;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT accepte de renoncer au droit d'usage qu'il détient sur le local WC, commun aux lots numéros 25 et 26, au profit de Monsieur Rachid LAOUTAK afin de l'annexer au lot n° 26 dont il est propriétaire et qu'il souhaite vendre.

ARTICLE II

En contrepartie de la renonciation à son droit d'usage, HAUTS-DE-SEINE HABITAT percevra une indemnité forfaitaire et définitive de 1.000,00 €.

Par ailleurs, l'intégralité des frais afférents à la vente projetée sera prise en charge par Monsieur LAOUTAK.

ARTICLE II

Le Directeur Général ou son délégataire est autorisé à signer tous les actes -sous seings privés et authentique- liés à cette opération.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B166 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : ASNIERES-SUR-SEINE ZAC PARC AFFAIRES - LOT B6 (CENTRAL PARK) : ACQUISITION EN VEFA DE 39 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (12 PLAI / 16 PLUS / 11 PLS) : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PORTANT SUR LES EMPRUNTS PLAI / PLAI FONCIER / PLS / CPLS / PLS FONCIER / PLUS / PLUS FONCIER

LE BUREAU,

Vu le programme relatif à l'acquisition en VEFA de 39 logements locatifs sociaux (12 PLAI / 16 PLUS / 11 PLS), sis à ASNIERES-SUR-SEINE ZAC Parc Affaires – Lot B6 (Central Park)

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à sept emprunts – PLAI, PLAI foncier, PLUS, PLUS foncier, PLS, CPLS, PLS foncier – auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE :

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sept emprunts, - PLAI, PLAI foncier, PLUS, PLUS foncier, PLS, CPLS, PLS foncier -, d'un montant total de 5 450 060 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES	PLUS	PLUS foncier
. Enveloppe	-	-
. Montant	925 260 euros	1 638 440 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de période	3,6 %	3,49 %
. TEG	3,6 %	3,49 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	0,6 %	0,49 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,6 % <i>(soit un taux de 3,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,49 % <i>(soit un taux de 3,49 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLAI	PLAI FONCIER
. Enveloppe	-	-
. Montant	357 429 euros	852 349 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	2,6 %	3,49 %
. TEG	2,6 %	3,49 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	-0,4 %	0,49 %
. Taux d'intérêt	Livret A -0,4 % <i>(soit un taux de 2,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,49 % <i>(soit un taux de 3,49 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLS FONCIER	PLS
. Enveloppe	PLSDD2021	PLSDD2021
. Montant	914 265 euros	222 593 euros
. Commission d'instruction	540 euros	130 euros
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	3,49 %	4,11 %
. TEG	3,49 %	4,11 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	60 ans	40 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	0,49 %	1,11 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,49 % <i>(soit un taux de 3,49 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	CPLS
<ul style="list-style-type: none"> . Enveloppe . Montant . Commission d'instruction . Durée de la période . Taux de la période . TEG 	Complémentaire au PLS 2021 539 724 euros 320 euros Annuelle 4,11 % 4,11 %
PHASE D'AMORTISSEMENT : <ul style="list-style-type: none"> . Durée . Index . Marge fixe sur index . Taux d'intérêt . Périodicité . Profil d'amortissement . Condition de remboursement anticipé volontaire . Modalité de révision . Taux de progressivité de l'échéance . Taux plancher de progressivité des échéances 	40 ans Livret A 1,11 % Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i> Annuelle Echéance prioritaire (intérêt différés) Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40) DL 0,5% 0%

AR Préfectoral
le 14/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20231212-lmc1DL23B166H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces emprunts et les demandes de réalisation de fonds.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B167 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : ASNIERES-SUR-SEINE ZAC PSA LOT B3/B4 - 13, RUE HENRI CHAPRON : ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE 80 LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES ET 80 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC 127 PLACES DE PARKING AUPRES DE LA SOCIETE NEXITY

LE BUREAU,

VU l'article L.421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU les articles L.261-1 à L.261-22 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L.421-8 et R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n° B149-22 adoptée par le Bureau de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 13 décembre 2022, relative à l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 95 logements locatifs et 47 places de stationnement au sein d'un programme immobilier à édifier par la société NEXITY sur un terrain constituant le lot B3/B4 de la ZAC PSA à ASNIÈRES-SUR-SEINE - 13, rue Henri Chapron ;

VU le projet de la société NEXITY de réaliser un programme immobilier de logements avec parkings sur un terrain constituant le lot B3/B4 de la ZAC PSA à ASNIÈRES-SUR-SEINE ;

VU la proposition de HAUTS-DE-SEINE HABITAT, par courrier du 16 novembre 2023, d'acquérir en l'état futur d'achèvement 80 logements locatifs intermédiaires et 80 logements locatifs sociaux avec 127 places de stationnement, sur laquelle le promoteur a fait part de son accord ;

VU la saisine du Pôle d'Évaluation Domaniale en date du 29 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la stratégie de développement patrimonial de HAUTS-DE-SEINE HABITAT en partenariat avec le Département et les communes au regard de leur taux SRU respectif ;

CONSIDÉRANT l'importance de tenir compte, d'une part, de la conjoncture actuelle affectant le secteur du logement et d'autre part, de la nécessité pour NEXITY d'assurer en 2023 la réservation des logements du programme considéré ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ces logements devra faire l'objet d'une décision favorable d'agrément PLUS/PLAI/PLS de l'Etat dans les conditions des articles R.331-3 et R.331-6 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE I

La délibération n° B149-22 du Bureau en date du 13 décembre 2022 est annulée dans toutes ses dispositions et remplacée par la présente délibération.

ARTICLE II

Au sein du programme immobilier à édifier sur un terrain constituant le lot B3/B4 de la ZAC PSA à ASNIÈRES-SUR-SEINE – 13, rue Henri Chapron, cadastré section BD numéros 70 et 71, HAUTS-DE-SEINE HABITAT acquerra en état futur d'achèvement de la société NEXITY -ou toute personne morale de son choix dont elle détient le contrôle- 160 logements et 127 emplacements de stationnement répartis en deux bâtiments de la façon suivante :

1/ 80 logements locatifs intermédiaires (5 T1, 28 T2, 39 T3 et 8 T4) représentant une SHAB totale de 5.025 m² et 80 emplacements de stationnement ;

2/ 80 logements locatifs sociaux (5 T1, 28 T2, 39 T3 et 8 T4) représentant une SHAB totale de 5.025 m² et 47 emplacements de stationnement.

Si, dans l'éventualité où la société NEXITY entendait réaliser ce programme en co-promotion, sur la base des éléments financiers énoncés dans la présente délibération, elle devra en justifier et obtenir la validation de HAUTS-DE-SEINE HABITAT, préalablement à la signature de toute convention.

ARTICLE III

L'acquisition en l'état futur d'achèvement des 160 logements locatifs et 127 emplacements de stationnement sera réalisée selon les modalités financières suivantes, sous réserve de compatibilité avec l'avis de France Domaines :

- les 80 logements locatifs intermédiaires sur la base d'un prix unitaire de 5.100 € HT par m² de SHAB, soit un prix total de 25.627.500 € HT financé à l'aide de prêts PLI ;

- les 80 logements locatifs sociaux sur la base d'un prix unitaire de 3.700 € HT par m² de SHAB, soit un prix total de 18.592.500 € HT financé à l'aide de prêts PLUS, PLAI et PLS.

Ce montant sera payable selon un échéancier convenu d'un commun accord entre les parties et conformément au plan de financement ci-joint.

Ce prix pourra toutefois être ajusté en fonction de variations éventuelles de la S.H.A.B. du programme à réaliser, sans remettre en cause le prix/m² S.H.A.B.

ARTICLE IV

Monsieur le Directeur Général est autorisé à déposer auprès des services de la DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-SEINE le dossier de demande de financement au titre de la programmation 2024.

ARTICLE V

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire est autorisé à signer tous les actes afférents à cette acquisition sur la base d'un avis du Pôle d'évaluation domaniale compatible.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B168 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : BOIS-COLOMBES 20 RUE CARNOT -
ACQUISITION SANS TRAVAUX DE 11
LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (3 PLUS / 3
PLS / 5 PLAI) : AUTORISATION DE SIGNATURE
DU CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE DES
DEPOTS ET CONSIGNATIONS PORTANT SUR
LES EMPRUNTS PLUS / PLUS FONCIER / PLAI
FONCIER / PLS / CPLS / PLS FONCIER

LE BUREAU,

Vu le programme relatif à l'acquisition sans travaux de 11 logements locatifs sociaux (3 PLUS / 3 PLS / 5 PLAI), situé 20 rue Carnot à BOIS-COLOMBES,

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à six emprunts – PLAI foncier, PLUS, PLUS foncier, PLS, CPLS, PLS foncier – auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE 1^{ER}:

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, six emprunts – PLAI foncier, PLUS, PLUS foncier, PLS, CPLS, PLS foncier -, d'un montant total de 1 741 132 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES	PLUS	PLUS FONCIER
. Enveloppe	-	-
. Montant	483 944 euros	440 673 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	3,6 %	3,28 %
. TEG	3,6 %	3,28 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	0,6%	0,28 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,6 % <i>(soit un taux de 3,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,28 % <i>(soit un taux de 3,28 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLS FONCIER	PLAI FONCIER
. Enveloppe	PLSDD 2022	-
. Montant	175 765 euros	424 181 euros
. Commission d'instruction	100 euros	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	3,28 %	3,28 %
. TEG	3,28 %	3,28 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	60 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	0,28 %	0,28 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,28 % <i>(soit un taux de 3,28 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,28 % <i>(soit un taux de 3,28 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLS	CPLS
. Enveloppe	PLSDD 2022	Complémentaire au PLS 2022
. Montant	128 832 euros	87 737 euros
. Commission d'instruction	70 euros	50 euros
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	4,11 %	4,11 %
. TEG	4,11 %	4,11 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	40 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	1,11 %	1,11 %
. Taux d'intérêt	Livret A +1,11% <i>(soit un taux de 4,11% sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +1,11% <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle Sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle Sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

AR Préfectoral
le 14/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20231212-lmc1DL23B168H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces emprunts et les demandes de réalisation de fonds.

ARTICLE 2 :

Cette délibération annule et remplace la délibération B34-23 du 23 mai 2023

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B169 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : BOURG-LA-REINE - 58 AVENUE DU
GENERAL DE GAULLE : ACQUISITION DE 12
LOGEMENTS DONT 8 EN USUFRUIT LOCATIF
SOCIAL (ULS) ET 4 EN PLEINE PROPRIETE
AUPRES DU PROMOTEUR NEXITY

LE BUREAU,

Vu les articles L.253-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L.421-8 et R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Bureau n°B99-22 du 21 octobre 2022 ;

Vu le programme de réhabilitation et de transformation d'un immeuble de bureaux en 36 logements à réaliser par la société NEXITY sur la commune de BOURG-LA-REINE – 58, avenue du Général Leclerc et 1, rue Jacques Margottin, cadastré section J numéros 27 et 28 ;

Vu le schéma juridique de démembrement du droit de propriété entre l'usufruit locatif social cédé à HAUTS-DE-SEINE HABITAT et la nue-propiété qui sera cédée à AGARIM ;

Vu le nouvel accord des Parties sur l'acquisition de 12 logements sociaux dont 4 en pleine propriété et 8 en ULS et 12 places de stationnement, dans le cadre d'une opération de Vente d'Immeuble à Rénover ;

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domanial en date du 27 octobre 2023 ;

Considérant la volonté de HAUTS-DE-SEINE HABITAT de répondre à la préoccupation de la Ville visant à introduire de la mixité sociale au sein du programme immobilier porté par la société NEXITY et à diversifier l'offre de logements locatifs sociaux sur son territoire ;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE 1^{er}:

La présente délibération annule et remplace la délibération n°B99-22 du 21 octobre 2022.

ARTICLE 2 :

HAUTS-DE-SEINE HABITAT acquerra, dans le cadre d'une Vente d'Immeuble à Rénover, de la société NEXITY -ou toute personne morale de son choix dont elle détient le contrôle- 12 logements sociaux dont 4 en pleine propriété (4 PLAI) et des droits de l'usufruit locatif temporaire de 8 logements (4 PLUS et 4 PLS) pour une surface habitable totale prévisionnelle de 485,80 m² et 12 places de stationnement, dépendant du bâtiment sis 58, avenue du Général à BOURG-LA-REINE au sein d'un programme de réhabilitation et de transformation d'un immeuble de bureaux sis 58, avenue du Général Leclerc et 1, rue Jacques Margottin, cadastré section J numéros 27 et 28.

ARTICLE 3 :

HAUTS-DE-SEINE HABITAT acquerra en pleine propriété 4 logements locatifs sociaux et la jouissance de l'usufruit de 8 logements pour une durée de 17 ans, le tout à compter de la livraison du bien et 12 places de stationnement.

ARTICLE 4 :

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'un prix global de 1 362 630 € H.T avec application de la TVA au taux en vigueur au moment de la signature de l'acte authentique, justifié comme suit :

- 4 logements pérennes, représentant environ 152 m² habitable, au prix net de 6000 €/m² SHAB, parkings inclus, financés à l'aide de prêts PLAI, soit 912 000 € ;
- 8 logements en ULS, représentant environ 333,80 m² habitable, au prix de 1 350 € / m² SHAB, parkings inclus, financés à l'aide de prêts PLUS et PLS ; soit un prix de 450 630 €.

Ce montant sera payable selon un échéancier convenu d'un commun accord entre les parties et conformément au plan de financement ci-joint.

Ce prix pourra toutefois être ajusté en fonction de variations éventuelles de la S.H.A.B. du programme de réhabilitation et de transformation à réaliser, sans remettre en cause le prix/m² S.H.A.B.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général est autorisé à déposer auprès des services de DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-SEINE le dossier de demande de financement au titre de la programmation 2023.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Directeur Général ou son délégué est autorisé à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B170 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : CHAVILLE 996 AVENUE ROGER
SALENGRO - OPERATION 1048
CONSTRUCTION DE 20 LLS ET D'UNE
PENSION DE FAMILLE DE 25 PLACES :
AUTORISATION DE SIGNATURE DES PRETS
AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS

LE BUREAU,

Vu le programme relatif à la construction de 20 LLS et d'une pension de famille de 25 places au 996 avenue Roger Salengro à Chaville,

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à 9 emprunts – CPLS, PLUS foncier, PLUS, PLAI foncier, PLAI, PLS Foncier, PLS (pour les LLS) et PLAI, PLAI Foncier (pour les PLAI pension de famille) – auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE :

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Pour les 20 LLS

7 emprunts – CPLS, PLUS foncier, PLUS, PLAI foncier, PLAI, PLS Foncier et PLS, d'un montant total de 3 852 766,00 € euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS
Enveloppe	Complémentaire au PI S 2021	-	-	PI SDD 2021
Montant	347 486 €	521 048 €	517 105 €	533 694 €
Commission d'instruction	200 €	0 €	0 €	320 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	4,11 %	2,0 %	2,0 %	4,11 %
TEG ¹	4,11 %	2,8 %	2,8 %	4,11 %

Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	40 ans	50 ans	40 ans
Index ²	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11 %	- 0,2 %	- 0,2 %	1,11 %
Taux d'intérêt	Livret A + 1,11 %	Livret A - 0,2 %	Livret A - 0,2 %	Livret A + 1,11 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (I-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (I-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (I-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (I-40)
Modalité de révision	SR	SR	SR	SR
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	0 %

Caractéristiques	PLS foncier	PLUS	PLUS foncier	
Enveloppe	PLSDD 2021	-	-	
Montant	474 372 €	782 753 €	676 308 €	
Commission d'instruction	280 €	0 €	0 €	
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Taux de période	4,11 %	3,6 %	3,6 %	
TEG¹	4,11 %	3,6 %	3,6 %	
Phase d'amortissement				
Durée	50 ans	40 ans	50 ans	
Index²	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index	1,11 %	0,6 %	0,6 %	
Taux d'intérêt	Livret A + 1,11 %	Livret A + 0,6 %	Livret A + 0,6 %	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J 40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J 40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J 40)	
Modalité de révision	SR	SR	SR	
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	

Pour la pension de famille de 25 PLAI

2 emprunts – PLAI, PLAI Foncier, d'un montant total de 2 746 531,00 € euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques	PLAI	PLAI foncier		
Enveloppe	-	-		
Montant	1 811 124 €	935 407 €		
Commission d'instruction	0 €	0 €		
Durée de la période	Annuelle	Annuelle		
Taux de période	2,8 %	2,8 %		
TEG¹	2,8 %	2,8 %		

Phase d'amortissement			
Durée	40 ans	50 ans	
Index ²	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index	- 0,2 %	- 0,2 %	
Taux d'intérêt	Livret A - 0,2 %	Livret A - 0,2 %	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-10)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-10)	
Modalité de révision	DL	DL	
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %	

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces prêts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces prêts et les demandes de réalisation de fonds.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs : 7
 Nombre de présents : 4
 Nombre de représentés : 1
 Nombre de votants : 5
 Nombre de voix pour : 5
 Nombre de voix contre : 0
 Nombre d'abstention(s) : 0
 Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0

DELIBERATION N° B171 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : CLAMART - 381 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE : ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE 27 LOGEMENTS INTERMEDIAIRES ET 13 PLACES DE STATIONNEMENT AUPRES DU PROMOTEUR COFFIM (PENTAGONE 1 - APOGEE)

LE BUREAU,

VU l'article L.421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU les articles L.261-1 à L.261-22 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L.421-8 et R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le projet de la société COFFIM de réaliser un programme immobilier de logements avec parkings dénommé « PENTAGONE 1 - APOGEE » sur un terrain sis 381 avenue du Général de Gaulle à Clamart ;

VU la proposition de HAUTS-DE-SEINE HABITAT d'acquérir en l'état futur d'achèvement 27 logements locatifs financés en PLI et 13 places de stationnement, par courrier signé le 2 août 2023, portant accord du promoteur en date du 3 août ;

VU l'accord des Parties sur la chose et le prix ;

VU l'avis émis par le Pôle d'Evaluation Domaniale de NANTERRE en date du 20 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT le souhait de HAUTS-DE-SEINE HABITAT de répondre à la préoccupation de la Ville de participer à la reconstitution de l'offre de logements sur son territoire ;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT acquerra en état futur d'achèvement de la société COFFIM -ou toute personne morale de son choix dont elle détient le contrôle- 27 logements locatifs intermédiaires (19 T3, 6 T4 et 2 T5) et 13 emplacements de stationnement représentant une surface habitable prévisionnelle de 1.936,2 m², au sein du programme immobilier en cours d'édification sur un terrain sis 381 avenue du Général de Gaulle, cadastré section BJ numéros 169, 203 et 232.

ARTICLE II

L'acquisition en l'état futur d'achèvement sera réalisée moyennant un prix unitaire de 4.925 € HT par mètre carré de surface habitable, soit un prix global de 9.535.785 € HT avec application de la TVA au taux en vigueur au moment de la signature de l'acte authentique.

Ce montant sera payable selon un échéancier convenu d'un commun accord entre les parties et conformément au plan de financement ci-joint.

Ce prix pourra toutefois être ajusté en fonction de variations éventuelles de la S.H.A.B. du programme à réaliser, sans remettre en cause le prix/m² S.H.A.B.

ARTICLE III

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire est autorisé à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B172 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : CLAMART - 381 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE : ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE 66 LOGEMENTS INTERMEDIAIRES ET 34 PLACES DE STATIONNEMENT AUPRES DU PROMOTEUR COFFIM (PENTAGONE 2 - ORFEVRES)

LE BUREAU,

VU l'article L.421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU les articles L.261-1 à L.261-22 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L.421-8 et R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le projet de la société COFFIM de réaliser un programme immobilier de logements avec parkings dénommé « PENTAGONE 2 -ORFEVRES » sur un terrain sis 381 avenue du Général de Gaulle à Clamart, cadastré section Bj numéros 169, 203 et 232 ;

VU la proposition de HAUTS-DE-SEINE HABITAT d'acquérir en l'état futur d'achèvement 66 logements locatifs supplémentaires financés en PLI et 34 places de stationnement, par courrier signé le 2 août 2023, portant accord du promoteur en date du 3 août ;

VU l'accord des Parties sur la chose et le prix ;

VU l'avis émis par le Pôle d'Évaluation Domaniale de NANTERRE en date du 19 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT le souhait de HAUTS-DE-SEINE HABITAT de répondre à la préoccupation de la Ville de participer à la reconstitution de l'offre de logements sur son territoire ;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT acquerra en état futur d'achèvement de la société COFFIM -ou toute personne morale de son choix dont elle détient le contrôle- 66 logements locatifs intermédiaires (1 T1, 29 T2, 17 T3, 16 T4 et 3 T5) et 34 emplacements de stationnement représentant une surface habitable prévisionnelle de 4.206,40 m², au sein du programme immobilier en cours d'édification sur un terrain sis 381 avenue du Général de Gaulle, cadastré section BJ numéros 169, 203 et 232.

ARTICLE II

L'acquisition en l'état futur d'achèvement sera réalisée moyennant un prix unitaire de 5.080 € HT par mètre carré de surface habitable, soit un prix global de 21.368.512 € HT avec application de la TVA au taux en vigueur au moment de la signature de l'acte authentique.

Ce montant sera payable selon un échéancier convenu d'un commun accord entre les parties et conformément au plan de financement ci-joint.

Ce prix pourra toutefois être ajusté en fonction de variations éventuelles de la S.H.A.B. du programme à réaliser, sans remettre en cause le prix/m² S.H.A.B.

ARTICLE III

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire est autorisé à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B173 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : CLICHY - 24-26, RUE PETIT :
ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR
D'ACHEVEMENT DE 14 LOGEMENTS LOCATIFS
INTERMEDIAIRES ET 12 PLACES DE PARKING
AUPRES DE LA SOCIETE COFFIM

LE BUREAU,

VU l'article L.421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU les articles L.261-1 à L.261-22 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L.421-8 et R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n° B129-21 relative à l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 15 logements locatifs sociaux et 8 parkings auprès de la société COFFIM GROUPE, adoptée par le Bureau dans la séance du 19 octobre 2021 ;

VU le programme immobilier d'une surface de plancher de 2.973 m² de logements et commerce avec parkings, en cours de réalisation au sein de la ZAC du Bac d'Asnières à CLICHY, sur un terrain sis 24-26, rue Petit, conformément au permis de construire n° PC 092 024 21 00008 par arrêté de Monsieur le Maire en date du 27 septembre 2021 ;

VU la proposition de HAUTS-DE-SEINE HABITAT d'acquérir en l'état futur d'achèvement 14 logements locatifs supplémentaires financés en PLI et 12 places de stationnement, par courrier signé le 2 août 2023, portant accord du promoteur en date du 3 août ;

VU l'avis émis par le Pôle d'Évaluation Domaniale de NANTERRE en date du 23 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT la stratégie de développement patrimonial de HAUTS-DE-SEINE HABITAT en partenariat avec le Département et les communes au regard de leur taux SRU respectif ;

CONSIDÉRANT le souhait de HAUTS-DE-SEINE HABITAT de répondre à la préoccupation de la Ville de participer à la reconstitution de l'offre de logements de l'îlot Sellier en diversifiant l'offre locative ;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT est autorisé à acquérir en état futur d'achèvement de la société COFFIM -ou toute personne morale de son choix dont elle détient le contrôle- 14 logements locatifs intermédiaires (1 T2, 7 T3, 4 T4 et 2 T5) et 8 emplacements de stationnement représentant une surface habitable prévisionnelle de 1.046,09 m², au sein du programme immobilier en cours d'édification à CLICHY, sur un terrain sis 24-26, rue Petit, cadastré section O numéros 19 et 20.

ARTICLE II

L'acquisition en l'état futur d'achèvement sera réalisée moyennant un prix unitaire de 6.700 € HT par mètre carré de surface habitable, soit un prix global de 7.008.803 € HT avec application de la TVA au taux en vigueur au moment de la signature de l'acte authentique.

Ce montant sera payable selon un échéancier convenu d'un commun accord entre les parties et conformément au plan de financement ci-joint.

Ce prix pourra toutefois être ajusté en fonction de variations éventuelles de la S.H.A.B. du programme à réaliser, sans remettre en cause le prix/m² S.H.A.B.

ARTICLE III

Monsieur le Directeur Général ou son délégué est autorisé à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B174 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : CLICHY - 7, RUE D'ESTIENNE D'ORVES :
ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR
D'ACHEVEMENT DE 14 LOGEMENTS LOCATIFS
INTERMEDIAIRES ET 12 PLACES DE PARKING
AUPRES DE LA SOCIETE COFFIM

LE BUREAU,

VU l'article L.421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU les articles L.261-1 à L.261-22 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L.421-8 et R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le programme immobilier R+6 à usage d'habitation d'une surface de plancher de 1.641,70 m² pour 22 logements avec parkings, en cours de réalisation à CLICHY, sur un terrain sis 7, rue d'Estienne d'Orves, conformément au permis de construire n° PC 092 024 20 00001 par arrêté de Monsieur le Maire en date du 9 juillet 2020 ;

VU la proposition de HAUTS-DE-SEINE HABITAT d'acquérir en l'état futur d'achèvement 14 logements locatifs financés en PLI et 12 places de stationnement, par courrier signé le 2 août 2023, portant accord du promoteur en date du 3 août ;

VU l'avis émis par le Pôle d'Evaluation Domaniale de NANTERRE en date du 15 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la stratégie de développement patrimonial de HAUTS-DE-SEINE HABITAT en partenariat avec le Département et les communes au regard de leur taux SRU respectif ;

CONSIDÉRANT le souhait de HAUTS-DE-SEINE HABITAT de répondre à la préoccupation de la Ville de participer à la reconstitution de l'offre de logements de l'îlot Sellier en diversifiant l'offre locative ;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT est autorisé à acquérir en état futur d'achèvement de la société COFFIM -ou toute personne morale de son choix dont elle détient le contrôle- 14 logements locatifs intermédiaires (1 T2, 5 T3 et 8 T4) et 12 emplacements de stationnement, représentant une surface habitable prévisionnelle de 1.022,90 m², au sein du programme immobilier en cours d'édification à CLICHY sur un terrain sis 7, rue d'Estienne d'Orves, cadastré section K numéro 53.

ARTICLE II

L'acquisition en l'état futur d'achèvement sera réalisée moyennant un prix unitaire de 6.630 € HT par mètre carré de surface habitable, soit un prix global de 6.781.827 € HT avec application de la TVA au taux en vigueur au moment de la signature de l'acte authentique.

Ce montant sera payable selon un échéancier convenu d'un commun accord entre les parties et conformément au plan de financement ci-joint.

Ce prix pourra toutefois être ajusté en fonction de variations éventuelles de la S.H.A.B. du programme à réaliser, sans remettre en cause le prix/m² S.H.A.B.

ARTICLE III

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire est autorisé à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B175 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : COLOMBES ZAC ARC SPORTIF - ILOT
COLOMBUS - LOT 29 - ACQUISITION EN VEFA
DE 15 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (7PLS
/ 8 PLUS) : AUTORISATION DE SIGNATURE DU
CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE DES
DEPOTS ET CONSIGNATIONS PORTANT SUR
LES EMPRUNTS PLUS, PLUS FONCIER, PLS,
CPLS, PLS FONCIER, PHB

LE BUREAU,

Vu le programme relatif à l'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs sociaux (7 PLS / 8 PLUS), sis
ZAC Arc Sportif – Ilot COLOMBUS – Lot 29 à COLOMBES

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à six emprunts – PLUS, PLUS foncier, PLS, CPLS, PLS foncier, PHB – auprès
de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE 1^{ER} :

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, six emprunts, - PLUS, PLUS foncier, PLS, CPLS, PLS foncier, PHB -, d'un montant total de 2 465 118 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES	PLUS	PLUS foncier
. Enveloppe	-	-
. Montant	498 796 euros	676 308 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de période	3,6 %	3,6 %
. TEG	3,6 %	3,6 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	0,6 %	0,6 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,6 % <i>(soit un taux de 3,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,6 % <i>(soit un taux de 3,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	CPLS	PLS
. Enveloppe	Complémentaire au PLS 2018	PLSDD 2018
. Montant	253 398 euros	236 871 euros
. Commission d'instruction	150 euros	140 euros
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	4,11 %	4,11 %
. TEG	4,11%	4,11%
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	40 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	1,11 %	1,11 %
. Taux d'intérêt	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLS FONCIER
. Enveloppe	PLSDD2018
. Montant	664 745 euros
. Commission d'instruction	390 euros
. Durée de la période	Annuelle
. Taux de la période	4,11 %
. TEG	4,11 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :	
. Durée	60 ans
. Index	Livret A
. Marge fixe sur index	1,11 %
. Taux d'intérêt	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%

	Offre CDC (multi-périodes)
CARACTERISTIQUES . Enveloppe . Durée d'amortissement . Montant . Commission d'instruction . Durée de la période . Taux de période . TEG	PHB ² 2.0 tranche 2018 40 ans 135 000 euros 80 euros Annuelle 1,1 % 1,1 %
PHASE D'AMORTISSEMENT 1 : . Durée du différé d'amortissement . Durée . Index . Marge fixe sur index . Taux d'intérêt . Périodicité . Profil d'amortissement . Condition de remboursement anticipé volontaire . Modalité de révision . Taux de progressivité de l'amortissement	240 mois 20 ans Taux fixe - 0% Annuelle Amortissement prioritaire Sans indemnité Sans objet 0 %

	Offre CDC (multi-périodes)
CARACTERISTIQUES . Enveloppe . Durée d'amortissement . Montant . Commission d'instruction . Durée de la période . Taux de la période . TEG	PHB 2.0 tranche 2018 40 ans 135 000 euros 80 euros Annuelle 1,1 % 1,1 %
PHASE D'AMORTISSEMENT 2 : . Durée . Index . Marge fixe sur index . Taux d'intérêt . Périodicité . Profil d'amortissement . Condition de remboursement anticipé volontaire . Modalité de révision . Taux de progressivité de l'amortissement	20 ans Livret A 0,6 % Livret A +0,6 % Annuelle Amortissement prioritaire Sans indemnité SR 0%

AR Préfectoral
le 14/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20231212-lmc1DL23B175H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces emprunts et les demandes de réalisation de fonds.

ARTICLE 2 :

Cette délibération annule et remplace la délibération du 23 mai 2023 (B39-23).

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B176 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : COLOMBES ZAC ARC SPORTIF - ILOT
COLOMBUS - LOT 31 - ACQUISITION EN VEFA
DE 47 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (19
PLS / 28 PLUS) : AUTORISATION DE
SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET AVEC LA
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
PORTANT SUR LES EMPRUNTS PLUS, PLUS
FONCIER, PLS, CPLS, PLS FONCIER

LE BUREAU,

Vu le programme relatif à l'acquisition en VEFA de 47 logements locatifs sociaux (19 PLS / 28 PLUS),
sis à COLOMBES ZAC Arc Sportif – Ilot COLOMBUS – Lot 31

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à cinq emprunts – PLUS, PLUS foncier, PLS, CPLS, PLS foncier – auprès de
la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE 1^{ER} :

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, cinq emprunts, - PLUS, PLUS foncier, PLS, CPLS, PLS foncier -, d'un montant total de 8 415 484 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES	PLUS	PLUS foncier
. Enveloppe	-	-
. Montant	2 159 273 euros	2 656 217 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de période	3,6 %	3,6 %
. TEG	3,6 %	3,6 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	0,6 %	0,6 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,6 % <i>(soit un taux de 3,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,6 % <i>(soit un taux de 3,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	CPLS	PLS
. Enveloppe	Complémentaire au PLS 2019	PLSDD 2019
. Montant	1 079 079 euros	535 164 euros
. Commission d'instruction	640 euros	320 euros
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	4,11 %	4,11 %
. TEG	4,11%	4,11%
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	40 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	1,11 %	1,11 %
. Taux d'intérêt	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLS FONCIER
. Enveloppe	PLSDD2019
. Montant	1 985 751 euros
. Commission d'instruction	1 190 euros
. Durée de la période	Annuelle
. Taux de la période	4,11 %
. TEG	4,11 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :	
. Durée	60 ans
. Index	Livret A
. Marge fixe sur index	1,11 %
. Taux d'intérêt	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP
. Modalité de révision	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%

AR Préfectoral
le 14/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20231212-lmc1DL23B176H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces emprunts et les demandes de réalisation de fonds.

ARTICLE 2 :

Cette délibération annule et remplace la délibération du 23 mai 2023 (B40-23).

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B177 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : COURBEVOIE "VILLAGE DELAGE" - RUE
PAUL BERT / VILLA DES FLEURS :
ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR
D'ACHEVEMENT DE 52 LOGEMENTS
INTERMEDIAIRES AVEC 67 PLACES DE
PARKING ET 9 CAVES AUPRES DE LA SOCIETE
INTERCONSTRUCTION

LE BUREAU,

VU l'article L.421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU les articles L.261-1 à L.261-22 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L.421-8 et R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le programme immobilier dénommé "La Fabrique" comportant des logements libres et sociaux, des commerces, des équipements scolaires et un parc de stationnement souterrain, en cours de construction au sein de l'écoquartier "Village Delage" à COURBEVOIE, sur un terrain sis 2 à 12, rue Paul Bert / 5 à 19, Villa des Fleurs / Boulevard de Verdun et Rue du Moulin des Bruyères, conformément au permis de construire valant démolition n° PC 092.026.18D0016 selon arrêté de Monsieur le Maire en date du 3 décembre 2018 ;

VU la proposition de HAUTS-DE-SEINE HABITAT d'acquérir en l'état futur d'achèvement 52 logements locatifs financés en PLI avec 67 places de stationnement et caves, par courrier signé le 27 octobre 2023, portant accord du promoteur en date du 30 octobre ;

VU l'avis émis par le Pôle d'Évaluation Domaniale de NANTERRE en date du 29 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la stratégie de développement patrimonial de HAUTS-DE-SEINE HABITAT en partenariat avec le Département et les communes au regard de leur taux SRU respectif ;

CONSIDÉRANT le souhait de HAUTS-DE-SEINE HABITAT de répondre à la préoccupation de la Ville en proposant une offre locative diversifiée ;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT est autorisé à acquérir en état futur d'achèvement de la société INTERCONSTRUCTION -ou toute personne morale de son choix dont elle détient le contrôle- 52 logements locatifs intermédiaires (2 T1, 16 T2, 17 T3, 11 T4 et 6 T5) représentant une surface habitable prévisionnelle de 3.683,15 m² avec 67 emplacements de stationnement souterrain et 9 caves, au sein du programme immobilier dénommé "La Fabrique" en cours d'édification dans l'écoquartier "Village Delage" à COURBEVOIE, sur un terrain sis Rue Paul Bert / Villa des Fleurs, cadastré section AQ numéros 71-72 et section AP numéros 72-73-83 et 84.

ARTICLE II

L'acquisition en l'état futur d'achèvement sera réalisée moyennant un prix unitaire de 6.550 € HT par mètre carré de surface habitable, parking et annexe inclus, soit un prix global de 24.124.632,50 € HT avec application de la TVA au taux en vigueur au moment de la signature de l'acte authentique.

Ce montant sera payable selon un échéancier convenu d'un commun accord entre les parties et conformément au plan de financement ci-joint.

Ce prix pourra toutefois être ajusté en fonction de variations éventuelles de la S.H.A.B. du programme à réaliser, sans remettre en cause le prix/m² S.H.A.B.

ARTICLE III

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire est autorisé à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B178 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : GARCHES - 131 A 143, RUE DE BUZENVAL : ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE 15 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DONT 11 LOGEMENTS EN USUFRUIT LOCATIF SOCIAL ET 15 PLACES DE PARKING AUPRES DE LA SOCIETE LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

LE BUREAU,

VU l'article L.421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU les articles L.253-1 à L.253-8 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU les articles L.261-1 à L.261-22 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L.421-8 et R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le projet de la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS de réaliser un programme immobilier sur un terrain sis 131 à 143, rue de Buzenval à GARCHES, pour lequel elle a obtenu un permis de construire comprenant des démolitions n° PC 92 033 21 00072 par arrêté de Monsieur le Maire en date du 22 avril 2022 suivi d'un arrêté rectificatif n° 1 en date du 23 mai 2022 ;

VU le schéma juridique consistant à démembrement le droit de propriété entre l'usufruit cédé à un bailleur social et la nue-propriété achetée par des épargnants particuliers au sein de programmes de logements neufs à usage locatif social ;

VU la proposition de HAUTS-DE-SEINE HABITAT d'acquérir en l'état futur d'achèvement 15 logements locatifs sociaux, par courrier signé le 29 septembre 2023, portant accord du promoteur ;

VU l'avis émis par le Pôle d'Evaluation Domaniale de NANTERRE en date du 6 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT le souhait de HAUTS-DE-SEINE HABITAT de répondre à la préoccupation de la Ville de participer à une offre de logements sociaux diversifiée ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ces logements devra faire l'objet d'une décision favorable d'agrément PLS, PLUS et PLAI de l'État dans les conditions des articles R.331-3 et R.331-6 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT est autorisé à acquérir en état futur d'achèvement de la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS -ou toute personne morale de son choix dont elle détient le contrôle- au sein du programme immobilier à édifier sur un terrain sis 131 à 143, rue de Buzenval à GARCHES, cadastré section AC numéros 157, 220, 223, 209, 158, 164, 224, 227 et 165, 15 logements locatifs sociaux représentant une surface habitable prévisionnelle totale de 642,82 m², selon la répartition suivante :

- la pleine propriété de 4 logements locatifs sociaux PLAI (3 T1 et 1 T2), représentant une SHAB prévisionnelle de 136,63 m²,
- l'usufruit temporaire de 11 logements locatifs sociaux 6 PLUS / 5 PLS (2 T1, 6 T2 et 3 T3), représentant une SHAB prévisionnelle de 506,19 m².

ARTICLE II

HAUTS-DE-SEINE HABITAT aura la jouissance de l'usufruit des 11 logements PLUS/PLS pour une durée de 17 ans à compter de la livraison des biens, à charge d'assurer la gestion et l'entretien des logements et de percevoir les loyers.

ARTICLE III

L'acquisition en l'état futur d'achèvement des 15 logements locatifs sociaux sera réalisée selon les modalités financières suivantes :

- la pleine propriété de 4 logements locatifs sociaux PLAI sur la base d'un prix unitaire de 3.300 € HT par m² de SHAB, soit un prix d'acquisition de 450.879,00 € HT ;
- l'usufruit temporaire de 11 logements locatifs sociaux 6 PLUS / 5 PLS sur la base d'un prix unitaire de 1.500 € HT par m² de SHAB, soit un prix d'acquisition de 759.285,00 € HT.

Ce montant sera payable selon un échéancier convenu d'un commun accord entre les parties et conformément aux plans de financement ci-joints.

Ce prix pourra toutefois être ajusté en fonction de variations éventuelles de la Surface Habitable du programme à réaliser, sans remettre en cause le prix/m² Surface Habitable.

ARTICLE IV

AR Préfectoral
le 14/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20231212-lmc1DL23B178H1-DE

Monsieur le Directeur Général est autorisé à déposer auprès des services de la DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-SEINE le dossier de demande de financement au titre de la programmation 2023.

ARTICLE V

Monsieur le Directeur Général ou son délégué est autorisé à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B179 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : LA GARENNE COLOMBES RUE JULES FERRY / RUE DES FAUVELLES : ACQUISITION EN VEFA DE 29 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (11 PLUS / 9 PLAI / 9 PLS) : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PORTANT SUR LES EMPRUNTS PLAI / PLAI FONCIER / PLS / CPLS / PLS FONCIER / PLUS / PLUS FONCIER

LE BUREAU,

Vu le programme relatif à l'acquisition en VEFA de 29 logements locatifs sociaux (11 PLUS / 9 PLAI / 9 PLS), sis rue Jules Ferry / rue des Fauvelles à LA GARENNE-COLOMBES,

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à sept emprunts – PLUS / PLUS foncier / PLAI / PLAI foncier / PLS / CPLS / PLS foncier – auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE :

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sept emprunts, - PLUS / PLUS foncier / PLAI / PLAI foncier / PLS / CPLS / PLS foncier -, d'un montant total de 5 125 144 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES	PLUS	PLUS FONCIER
. Enveloppe	-	-
. Montant	876 113 euros	1 188 638 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	3,6 %	3,46 %
. TEG	3,6 %	3,46 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	0,6%	0,46 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,6 % <i>(soit un taux de 3,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,46 % <i>(soit un taux de 3,46 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLAI	PLAI FONCIER
. Enveloppe	-	-
. Montant	521 127 euros	845 958 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	2,6 %	3,46 %
. TEG	2,6 %	3,46 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	-0,4 %	0,46 %
. Taux d'intérêt	Livret A -0,4 % <i>(soit un taux de 2,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,46 % <i>(soit un taux de 3,46 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLS	CPLS	PLS FONCIER
. Enveloppe	PLSDD 2021	Complémentaire au PLS 2021	PLSDD 2021
. Montant	240 811 euros	582 278 euros	870 219 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	4,11 %	4,11 %	3,46 %
. TEG	4,11 %	4,11 %	3,46 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :			
. Durée	40 ans	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	1,11 %	1,11 %	0,46 %
. Taux d'intérêt	Livret A +1,11% <i>(soit un taux de 4,11% sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,46 % <i>(soit un taux de 3,46 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%	0%

AR Préfectoral

le 14/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20231212-lmc1DL23B179H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces emprunts et les demandes de réalisation de fonds.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B180 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : LE PLESSIS-ROBINSON - ALLEE
HARVEY - AVENUE LEON BLUM : CESSION
D'UN IMMEUBLE A DEMOLIR ET DES EMPRISES
FONCIERES AU PROFIT DE LA SEMPRO
(DELIBERATION MODIFICATIVE)

LE BUREAU,

VU l'article L.421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L421-8 et R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation

VU les articles L.443-11 et L.443-12 du Code de la construction et de l'habitation ;

VU la délibération du n°B82-23 du 23 juin 2023 ;

VU l'opération de renouvellement urbain sur le territoire du Plessis-Robinson et conduite par la SEMPRO, bailleur social exerçant la compétence d'aménageur ;

VU le Protocole d'accord entre l'Etat, la Ville du PLESSIS-ROBINSON et HAUTS-DE-SEINE HABITAT signé le 30 janvier 2016 ;

VU le Protocole de cession conclu entre la Ville, la SEMPRO et HAUTS-DE-SEINE HABITAT, le 22 décembre 2017 ;

VU le courrier de dispense d'avis sur le prix de cession émis par le service France Domaine en date du 12 juillet 2018 pour la cession de logements entre bailleurs sociaux

VU l'accord des Parties sur la chose et le prix ;

VU le programme de reconstruction de l'église ;

VU le Plan de lotissement du géomètre ;

Considérant la poursuite de l'exécution du Protocole de cession précité dans le cadre du programme de renouvellement urbain ;

Considérant la nécessité d'échelonner le paiement du prix de cession afin de permettre à la SEMPRO de mener à bien son projet de reconstruction de l'église sur le territoire de la commune,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE I :

HAUTS-DE-SEINE HABITAT confirme céder à la SEMPRO l'immeuble à démolir sis 2 à 6 allée Harvey ainsi qu'une partie des parcelles non bâties cadastrées section X n°93p et 132p, d'une surface totale de 2659 m².

Ce bien sera cédé libre de toute occupation pour les besoins de l'opération de reconstruction de l'église.

ARTICLE II :

Cette cession se réalisera moyennant le prix de 2 157 571,97 € TTC, conformément au protocole susvisé.

Ce montant sera payable selon l'échéancier ci-dessous, convenu d'un commun accord entre les parties, lequel se décompose comme suit :

- 20% à la signature, soit la somme de 431 514, 39 € ;
- 20% au 29 février 2024 au plus tard, soit la somme de 431 514, 39 €
- 60%, correspondant au solde, au plus tard au 30 juin 2024, soit la somme de 1 294 543,13 €.

Tous les frais liés à cette opération seront à la charge de la SEMPRO.

ARTICLE III :

La présente délibération annule et remplace la délibération n°B82-23 du 23 juin 2023.

ARTICLE IV :

Monsieur le Directeur Général ou son délégataire est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette cession.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B181 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : LE PLESSIS-ROBINSON - AVENUE
LEON BLUM : DECLASSEMENT PAR
ANTICIPATION D'EMPRISES FONCIERES
AFFECTEES A L'USAGE DU PUBLIC EN VUE DE
LEUR CESSION AU PROFIT DE LA SEMPRO

LE BUREAU,

VU l'article L.421-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU les articles L.443-7 et suivants du Code de la construction ;

VU les articles L.2141-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération n° C112-21 adoptée par le Conseil d'Administration de HAUTS-DE-SEINE HABITAT dans sa séance du 20 juillet 2021, portant délégation de compétence accordée au Bureau, conformément aux dispositions des articles L421-8 et R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation

VU l'opération de renouvellement urbain sur le territoire du Plessis-Robinson et conduite par la SEMPRO, bailleur social exerçant la compétence d'aménageur ;

VU le programme de reconstruction de l'église ;

VU le plan de géomètre ;

Considérant la nécessité de prendre en considération les parcelles affectées à l'usage du public, et relevant du domaine public de l'Office, afin d'organiser leur déclassement en vue de l'acte de cession au profit de la SEMPRO dans le cadre du projet de reconstruction de l'église ;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE 1^{er} :

HAUTS-DE-SEINE HABITAT décide de déclasser par anticipation une partie des parcelles non bâties cadastrées section X n°93p et 132p, d'une surface de 2278 m², sises avenue Léon Blum et rue du Loup Pendu au Plessis-Robinson.

Ces parcelles sont incorporées au domaine privé de l'Office en vue de leur cession à la SEMPRO.

ARTICLE 2 :

La désaffectation desdites emprises interviendra postérieurement à leur déclassement par anticipation, et au plus tard un mois après la signature de l'acte de cession par HAUTS-DE-SEINE HABITAT au profit de la SEMPRO.

ARTICLE 3 :

L'ensemble des coûts liés à la désaffectation seront supportés la SEMPRO.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B182 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : LE PLESSIS-ROBINSON 2 AVENUE PAUL LANGEVIN - ACQUISITION EN VEFA DE 33 LOGEMENTS DONT 26 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (6 PLAI / 10 PLUS / 10 PLS) ET 7 LOGEMENTS INTERMEDIAIRES : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PORTANT SUR LES EMPRUNTS PLUS / PLUS FONCIER / PLAI / PLAI FONCIER / PLS / CPLS / PLS FONCIER / PLI / PLI FONCIER

LE BUREAU,

Vu le programme relatif à l'acquisition en VEFA de 33 logements dont 26 logements locatifs sociaux (6 PLAI / 10 PLUS / 10 PLS) et 7 logements intermédiaires sis 2 avenue Paul Langevin au PLESSIS-ROBINSON,

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à neuf emprunts – PLUS / PLUS foncier / PLAI / PLAI foncier / PLS / CPLS / PLS foncier / PLI / PLI foncier – auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE :

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, neuf emprunts, - PLUS / PLUS foncier / PLAI / PLAI foncier / PLS / CPLS / PLS foncier / PLI / PLI foncier d'un montant total de 6 710 207,81 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES	PLS	CPLS	PLS FONCIER
. Enveloppe	PLSDD 2022	Complémentaire au PLS 2022	PLSDD 2022
. Montant	403 838 euros	319 494,31 euros	499 096 euros
. Commission d'instruction	240 euros	190 euros	290 euros
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	4,11 %	4,11 %	4,11 %
. TEG	4,11 %	4,11 %	4,11 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :			
. Durée	40 ans	40 ans	50 ans
. Index	Livret A	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	1,11%	1,11 %	1,11%
. Taux d'intérêt	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0%	0%	0%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLAI	PLAI FONCIER
. Enveloppe	-	-
. Montant	590 912 euros	426 785 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	2,6 %	2,6 %
. TEG	2,6 %	2,6 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	50 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	-0,4 %	-0,4 %
. Taux d'intérêt	Livret A -0,4 % <i>(soit un taux de 2,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A -0,4% <i>(soit un taux de 2,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0%	0%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLI	PLI FONCIER
. Enveloppe	PLIDD 2023	PLIDD 2023
. Montant	1 750 412,5 euros	1 178 749 euros
. Commission d'instruction	1 050 euros	700 euros
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	4,4 %	4,4 %
. TEG	4,4 %	4,4 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	35 ans	50 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	1,4 %	1,4 %
. Taux d'intérêt	Livret A +1,4 % <i>(soit un taux de 4,4 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +1,4% <i>(soit un taux de 4,4 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0%	0%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLUS	PLUS FONCIER
. Enveloppe	-	-
. Montant	894 578 euros	646 343 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	3,6 %	3,6 %
. TEG	3,6 %	3,6 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	50 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	0,6 %	0,6 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,6 % <i>(soit un taux de 3,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,6 % <i>(soit un taux de 3,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0%	0%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

AR Préfectoral

le 14/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20231212-lmc1DL23B182H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces emprunts et les demandes de réalisation de fonds.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B183 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : LE PLESSIS-ROBINSON AVENUE
EDOUARD HERRIOT - ACQUISITION EN VEFA
DE 11 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (5
PLUS / 4 PLS / 2 PLAI) : AUTORISATION DE
SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET AVEC LA
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
PORTANT SUR LES EMPRUNTS PLUS / PLUS
FONCIER / PLAI / PLAI FONCIER / PLS / CPLS /
PLS FONCIER

LE BUREAU,

Vu le programme relatif l'acquisition en VEFA de 11 logements locatifs sociaux (5 PLUS / 4 PLS / 2 PLAI), sis avenue Edouard Herriot au PLESSIS-ROBINSON,

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à sept emprunts – PLUS / PLUS foncier / PLAI / PLAI foncier / PLS / CPLS / PLS foncier – auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE :

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sept emprunts, - PLUS / PLUS foncier / PLAI / PLAI foncier / PLS / CPLS / PLS foncier -, d'un montant total de 1 502 747 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES	PLAI	PLAI FONCIER
. Enveloppe	-	-
. Montant	78 079 euros	120 732 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	2,6 %	3,62 %
. TEG	2,6 %	3,62 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	-0,4%	0,62 %
. Taux d'intérêt	Livret A -0,4 % <i>(soit un taux de 2,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,62 % <i>(soit un taux de 3,62 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLUS	PLUS FONCIER
. Enveloppe	-	-
. Montant	350 282 euros	462 009 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	3,6 %	3,62 %
. TEG	3,6 %	3,62 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	0,6 %	0,62 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,6 % <i>(soit un taux de 3,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,62 % <i>(soit un taux de 3,62 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLS	CPLS	PLS FONCIER
. Enveloppe	PLSDD 2022	Complémentaire au PLS 2022	PLSDD 2022
. Montant	42 405 euros	175 745 euros	273 495 euros
. Commission d'instruction	20 euros	100 euros	160 euros
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	4,11 %	4,11 %	3,62 %
. TEG	4,11 %	4,11 %	3,62 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :			
. Durée	40 ans	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	1,11 %	1,11 %	0,62 %
. Taux d'intérêt	Livret A +1,11% <i>(soit un taux de 4,11% sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,62 % <i>(soit un taux de 3,62 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%	0%

AR Préfectoral

le 14/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20231212-lmc1DL23B183H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces emprunts et les demandes de réalisation de fonds.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	4
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	5
Nombre de voix pour :	5
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B184 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : MEUDON 3 AVENUE HENRI DALSEME -
OPERATION 3550 CONSTRUCTION D'UN
FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE DE 30
CHAMBRES ET D'UN ACCUEIL DE JOUR DE 6
PLACES - 30 PLS ; AUTORISATION DE
SIGNATURE DES PRETS AVEC LA CAISSE DES
DEPOTS ET CONSIGNATIONS

LE BUREAU,

Vu, le Budget de l'Office,

Vu le programme relatif à la construction de 30 chambres et d'un accueil de jour de 6 places à Meudon – 3 avenue Henri Dalsème - 30 PLS

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant la nécessité de recourir à 3 emprunts – PHARE, PLS, PLS FONCIER – auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, 3 emprunts – PHARE, PLS, PLS FONCIER, d'un montant total de 9 006 263,35 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques	PHARE	PLS	PLS foncier
Enveloppe	-	PLSDD 2020	PLSDD 2020
Montant	3 114 390,76 €	3 878 640,65 €	2 015 231,94 €
Commission d'instruction	1 860 €	2 320 €	1 200 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	3,6 %	4,11 %	4,11 %
TEG¹	3,6 %	4,11 %	4,11 %
Phase d'amortissement			
Durée	38 ans	38 ans	38 ans
Index²	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %	1,11 %	1,11 %
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %	Livret A + 1,11 %	Livret A + 1,11 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DL	DL	DL
Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %

AR Préfectoral
le 14/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20231212-lmc1DL23B184H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces prêts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces prêts et les demandes de réalisation de fonds.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B185 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : SANNOIS 8 RUE DE L'EGLISE -
ACQUISITION EN VEFA DE 82 LOGEMENTS
DONT 61 LOGEMENTS INTERMEDIAIRES ET
21 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (3 PLS / 9
PLUS / 9 PLAI) : AUTORISATION DE
SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET AVEC LA
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
PORTANT SUR LES EMPRUNTS PLAI / PLAI
FONCIER / PLUS / PLUS FONCIER / PLS / CPLS /
PLS FONCIER / PLI / PLI FONCIER

LE BUREAU,

Vu le programme relatif à l'acquisition en VEFA de 82 logements dont 61 logements intermédiaires et 21 logements locatifs sociaux (3 PLS / 9 PLUS / 9 PLAI) sis 8 rue de l'Eglise à SANNOIS,

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à neuf emprunts, - PLUS, PLUS foncier, PLAI, PLAI foncier, PLS, CPLS, PLS foncier, PLI, PLI foncier -, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE :

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, neuf emprunts, - PLUS, PLUS foncier, PLAI, PLAI foncier, PLS, CPLS, PLS foncier, PLI, PLI foncier -, d'un montant total de 13 002 302 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES	PLUS	PLUS FONCIER
. Enveloppe	-	-
. Montant	854 401 euros	578 709 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	3,6 %	3,24 %
. TEG	3,6 %	3,24 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	0,6%	0,24 %
. Taux d'intérêt	Livret A +0,6 % <i>(soit un taux de 3,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,24 % <i>(soit un taux de 3,24 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLAI	PLAI FONCIER
. Enveloppe	-	-
. Montant	720 507 euros	578 709 euros
. Commission d'instruction	0 euro	0 euro
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	2,6 %	3,24 %
. TEG	2,6 %	3,24 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	-0,4 %	0,24 %
. Taux d'intérêt	Livret A -0,4 % <i>(soit un taux de 2,6 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,24 % <i>(soit un taux de 3,24 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLI	PLI FONCIER
. Enveloppe	PLIDD 2021	PLIDD 2021
. Montant	5 763 764 euros	4 180 488 euros
. Commission d'instruction	0 euro	2 500 euros
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	4,4 %	4,4 %
. TEG	4,4 %	4,4 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	35 ans	50 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	1,4 %	1,4 %
. Taux d'intérêt	Livret A +1,4 % <i>(soit un taux de 4,4 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +1,4 % <i>(soit un taux de 4,4 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLS	CPLS	PLS FONCIER
. Enveloppe	PLSDD 2021	Complémentaire au PLS 2021	PLSDD 2021
. Montant	31 505 euros	101 320 euros	192 899 euros
. Commission d'instruction	0 euro	60 euros	110 euros
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	4,11 %	4,11 %	3,24 %
. TEG	4,11 %	4,11 %	3,24 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :			
. Durée	40 ans	40 ans	60 ans
. Index	Livret A	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	1,11 %	1,11 %	0,24 %
. Taux d'intérêt	Livret A +1,11% <i>(soit un taux de 4,11% sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +0,24 % <i>(soit un taux de 3,24 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0,5%	0,5%	0,5%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%	0%

AR Préfectoral

le 14/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20231212-lmc1DL23B185H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces emprunts et les demandes de réalisation de fonds.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B186 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : SURESNES 1 / 3 / 5 / 7 / 11 / 13
AVENUE GEORGES POMPIDOU - ACQUISITION
SANS TRAVAUX DE 82 LLI - ET - 23 A 33
AVENUE GEORGES POMPIDOU - ACQUISITION
SANS TRAVAUX DE 127 LLI : AUTORISATION
DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET AVEC
LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
PORTANT SUR LES EMPRUNTS PLI / PLI
FONCIER

LE BUREAU,

Vu le programme relatif à l'acquisition sans travaux de 209 logements (LLI), répartis en 82 LLI situés 1 / 3 / 5 / 7 / 11 / 13 avenue Georges Pompidou et 127 LLI situés 23 à 33 avenue Georges POMPIDOU à SURESNES,

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à deux emprunts – PLI / PLI foncier – auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE :

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, deux emprunts, - PLI / PLI foncier -, d'un montant total de 62 831 656 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES	PLI	PLI FONCIER
. Enveloppe . Montant . Commission d'instruction . Durée de la période . Taux de la période . TEG	PLIDD 2023 34 557 411 euros 20 730 euros Annuelle 4,4 % 4,4 %	PLIDD 2023 28 274 245 euros 16 960 euros Annuelle 4,4 % 4,4 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée . Index . Marge fixe sur index . Taux d'intérêt . Périodicité . Profil d'amortissement . Condition de remboursement anticipé Volontaire . Modalité de révision . Taux de progressivité de l'échéance	35 ans Livret A 1,4% Livret A +1,4 % <i>(soit un taux de 4,4 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i> Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40) DR 0,5%	50 ans Livret A 1,4 % Livret A +1,4 % <i>(soit un taux de 4,4 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i> Annuelle Echéance prioritaire (intérêts différés) Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40) DR 0,5%

AR Préfectoral

le 14/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20231212-lmc1DL23B186H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces emprunts et les demandes de réalisation de fonds.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B187 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : SURESNES 47 RUE ROUGET DE LISLE /
124 RUE GAMBETTA - ACQUISITION EN VEFA
DE 16 LOGEMENTS DONT 4 LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX (4 PLS) ET 12
LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES (12
LLI) : AUTORISATION DE SIGNATURE DU
CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE DES
DEPOTS ET CONSIGNATIONS PORTANT SUR
LES EMPRUNTS PLS / CPLS / PLS FONCIER /
PLI / PLI FONCIER

LE BUREAU,

Vu le programme relatif à l'acquisition en VEFA de 16 logements dont 4 logements locatifs sociaux (4 PLS) et 12 logements locatifs intermédiaires (12 LLI), sis 47 rue Rouget de Lisle / 124 rue Gambetta à SURESNES

Vu le plan de financement prévisionnel,

Vu l'article R 331-14 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la nécessité de recourir à cinq emprunts – PLS, PLS foncier, CPLS, PLI, PLI foncier – auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE :

Monsieur le Directeur Général est autorisé à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, cinq emprunts, - PLS, PLS foncier, CPLS, PLI, PLI foncier -, d'un montant total de 6 007 870 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES	CPLS	PLS
. Enveloppe	Complémentaire au PLS 2020	PLSDD2018
. Montant	158 107 euros	79 580 euros
. Commission d'instruction	90 euros	40 euros
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	4,11 %	4,11 %
. TEG	4,11%	4,11 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	40 ans	40 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	1,11%	1,11 %
. Taux d'intérêt	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0%	0%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

CARACTERISTIQUES	PLS foncier
. Enveloppe	PLSDD 2018
. Montant	358 107 euros
. Commission d'instruction	210 euros
. Durée de la période	Annuelle
. Taux de la période	4,11 %
. TEG	4,11%
PHASE D'AMORTISSEMENT :	
. Durée	50 ans
. Index	Livret A
. Marge fixe sur index	1,11%
. Taux d'intérêt	Livret A +1,11 % <i>(soit un taux de 4,11 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0%
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%

CARACTERISTIQUES	PLI	PLI FONCIER
. Enveloppe	PLIDD 2018	PLIDD 2018
. Montant	2 706 038 euros	2 706 038 euros
. Commission d'instruction	1 620 euros	1 620 euros
. Durée de la période	Annuelle	Annuelle
. Taux de la période	4,4 %	4,4 %
. TEG	4,4 %	4,4 %
PHASE D'AMORTISSEMENT :		
. Durée	35 ans	50 ans
. Index	Livret A	Livret A
. Marge fixe sur index	1,4 %	1,4 %
. Taux d'intérêt	Livret A +1,4 % <i>(soit un taux de 4,4 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>	Livret A +1,4 % <i>(soit un taux de 4,4 % sur la base d'un livret A de référence de 3 % au 1er août 2023)</i>
. Périodicité	Annuelle	Annuelle
. Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
. Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
. Modalité de révision	DL	DL
. Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %
. Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%

AR Préfectoral

le 14/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20231212-lmc1DL23B187H1-DE

Il est précisé que les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront ceux en vigueur à la date d'établissement des contrats correspondants.

A cet effet, le Bureau autorise Monsieur le Directeur Général, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces emprunts et les demandes de réalisation de fonds.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B188 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : ACTUALISATION DES PRIX DE LA
PROCHAINE CAMPAGNE DE VENTE DE
LOGEMENTS VACANTS

LE BUREAU,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite Loi ELAN et le décret d'application n° 2019-1183 du 15 novembre 2019 ;

VU l'article L443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération C137-20 approuvée par le Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2020 ;

VU la délibération annuelle de vente C18-22 approuvée par le Conseil d'Administration en date du 16 mars 2022 ;

VU le marché de prestation de services portant sur l'expertise immobilière de biens à usage d'habitation destinés à la vente HLM attribué au Groupement ADEQUATION par décision du 16 octobre 2023 ;

VU la grille de prix de vente établie par ADEQUATION ;

CONSIDÉRANT l'importance de la politique d'accession sociale à la propriété qui constitue l'une des orientations prioritaires du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et de HAUTS-DE-SEINE HABITAT ;

CONSIDÉRANT l'intérêt suscité par la politique d'accession sociale à la propriété conduite par l'Office ;

CONSIDÉRANT que l'organisme HLM vendeur est légalement autorisé à fixer librement le prix de cession des logements HLM, en prenant pour base celui d'un logement comparable occupé établi par l'expert certifié.

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE I

HAUTS-DE-SEINE HABITAT fixe librement le prix de vente libre des logements sociaux des ensembles immobiliers -et leurs annexes éventuelles- tels que recensés dans la grille de prix annexée à la présente délibération, sur la base de l'estimation réalisée par l'expert immobilier ADEQUATION en novembre 2023. Cette estimation a une durée de validité de 9 mois.

ARTICLE II

S'agissant de biens vacants, un abattement sur le prix estimé par l'expert immobilier, désigné par l'Office, sera appliqué en cas d'approbation du Conseil d'Administration dans le cadre de la délibération fixant la politique annuelle de vente H.L.M. qui sera proposée le 12 décembre 2023.

ARTICLE III

Le Directeur Général ou son délégué est habilité à signer tous les documents et actes mettant en œuvre la politique de vente de logements HLM et annexes de l'Office selon les conditions financières susvisées.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B189 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION-
CADRE DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN
DROIT UNIQUE ET DROIT DE SUITE AVEC LA
RATP

LE BUREAU,

VU les articles R.441-5 et suivants du CCH,

VU la délibération du Conseil d'Administration n° C 131-23 du 17 octobre 2023 ;

VU le projet de convention-cadre de réservation de logements établi en concertation avec la RATP ;

CONSIDERANT la stratégie de développement patrimonial de HAUTS-DE-SEINE HABITAT concernant les logements locatifs sociaux et intermédiaires ;

CONSIDERANT le souhait de l'Office d'accompagner la RATP dans sa politique Ressources Humaines, laquelle vise à rapprocher ses salariés de leur lieu de travail ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer une attribution rapide des logements afin d'éviter la vacance locative, et d'obtenir des financements complémentaires et durables permettant la réalisation de ces nouvelles opérations ;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE

Le Directeur Général ou son délégué est autorisé à signer la convention-cadre de réservation la RATP et tout acte afférant, dans le cadre des opérations de développement patrimonial.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B190 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE
CONVENTION-CADRE DE RESERVATION DE
LOGEMENTS EN DROIT UNIQUE ET DROIT DE
SUITE AUPRES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE
DES HOPITAUX DE PARIS (AP-HP)

LE BUREAU,

VU les articles R.441-5 et suivants du CCH,

VU la délibération du Conseil d'Administration n° C 131-23 du 17 octobre 2023 ;

VU le projet de convention-cadre de réservation de logements établi en concertation avec l'AP-HP ;

CONSIDERANT la stratégie de développement patrimonial de HAUTS-DE-SEINE HABITAT concernant les logements locatifs sociaux et intermédiaires ;

CONSIDERANT le souhait de l'Office d'accompagner l'AP-HP dans sa politique Ressources Humaines, laquelle vise à rapprocher ses salariés de leur lieu de travail ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer une attribution rapide des logements afin d'éviter la vacance locative, et d'obtenir des financements complémentaires et durables permettant la réalisation de ces nouvelles opérations ;

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE

Le Directeur Général ou son délégué est autorisé à signer la convention-cadre de réservation l'AP-HP et tout acte afférant, dans le cadre des opérations de développement patrimonial.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B191 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : CONTRACTUALISATION D'UN
PREFINANCEMENT DANS LE CADRE DE
L'ACQUISITION DE 209 LOGEMENTS A
SURESNES POUR UN MONTANT DE 62 831
656 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES
DEPOTS ET CONSIGNATIONS

LE BUREAU,

Vu, l'article R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu, la délibération n°C112/21 adoptée le 20 juillet 2021 par laquelle le Conseil d'Administration délègue une partie de ses compétences au Bureau, et notamment celle de souscrire les emprunts et de recourir aux crédits de trésorerie ;

Vu, la nécessité de mobiliser un préfinancement suite à l'acquisition d'un patrimoine immobilier de 209 logements à Suresnes.

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE

Monsieur le Directeur Général est autorisé à signer avec la Caisse des dépôts et consignations un préfinancement d'un montant de 62 831 656 euros, aux conditions suivantes :

Etablissement	Caisse des dépôts et consignations
Montant du concours	62 831 656 €
Nature du concours	Contrat de découvert
Durée	Durée max: 366 jours (du 22 décembre 2023 au 22 décembre 2024)
Type de taux	Fixe
Taux d'intérêt	4,40%
Remboursement capital	A tout moment et remboursement obligatoire lors de la mise en place du financement pérenne (PLI)
Païement des intérêts	Trimestriel
Commission engagement	0,15%
Base calcul	Exact/360
Conditions suspensives	Lettre d'offre des prêts PLI
	Attestation notariale précisant le jour et l'heure de la signature de l'acte de vente
Intérêts de retard et découvert non autorisé	Taux fixe du découvert + 600 Pb

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs : 7
 Nombre de présents : 6
 Nombre de représentés : 1
 Nombre de votants : 7
 Nombre de voix pour : 7
 Nombre de voix contre : 0
 Nombre d'abstention(s) : 0
 Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0

DELIBERATION N° B192 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : CONTRACTUALISATION DE
PREFINANCEMENTS AU TITRE DE SIX
OPERATIONS DE CONSTRUCTION NEUVE
POUR UN MONTANT DE 34,8 M€

LE BUREAU,

Vu, l'article R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu, la délibération n°C112/21 adoptée le 20 juillet 2021 par laquelle le Conseil d'Administration délègue une partie de ses compétences au Bureau, et notamment celle de souscrire les emprunts et de recourir aux crédits de trésorerie ;

Vu, la nécessité de mobiliser des préfinancements dans le cadre de la construction de six opérations.

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE PREMIER

Monsieur le Directeur Général est autorisé à signer avec la Caisse d'Épargne des préfinancements au titre de six opérations de construction neuve aux conditions suivantes :

Établissement	Caisse d'épargne
Montant du concours	34 800 000 €
Nature du concours	Crédit de trésorerie
Durée	Durée max: 12 mois
Type de taux	Variable
Index	EURIBOR 3 Mois
Marge	0,47%
Taux d'intérêt	EURIBOR 3 Mois + 0,47%
Remboursement capital	A tout moment
Paiement des intérêts	Trimestriel
Commission de non utilisation	0,16%
Commission engagement	
Frais de dossier	0,05%
Base calcul	Exact/360
Conditions suspensives	Accord comité des engagements Lettre d'offre de prêts de la BDT

ARTICLE SECOND

En cas de refus du comité des engagements de la Caisse d'Épargne d'accorder les préfinancements mentionnés à l'article n°1, Monsieur le Directeur Général sera autorisé à signer auprès de la Banque Arkéa puis de la Banque Postale les préfinancements dont les conditions financières sont précisées ci-dessous :

	Ordre n°1	Ordre n°2
Etablissement	Arkea	LBP
Montant du concours	34 800 000 €	34 800 000 €
Nature du concours	Ligne de trésorerie	Ligne de trésorerie
Durée	Durée max: 12 mois	Durée max: 12 mois
Type de taux	Variable	Fixe
Index	Ester	
Marge	0,66%	
Taux d'intérêt	ESTER + 0,66%	4,78%
Remboursement capital	A tout moment	A tout moment
Paiement des intérêts	Trimestriel	Trimestriel
Commission de non utilisation	Néant	0,13%
Commission engagement	0,10%	0,05%
Frais de dossier		
Base calcul	Eact/360	30/360
Conditions suspensives	Accord comité des engagements Lettre d'offre de prêts de la BDT	Accord comité des engagements Lettre d'offre de prêts de la BDT

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs : 7
 Nombre de présents : 6
 Nombre de représentés : 1
 Nombre de votants : 7
 Nombre de voix pour : 7
 Nombre de voix contre : 0
 Nombre d'abstention(s) : 0
 Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0

DELIBERATION N° B193 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU
DIRECTEUR GENERAL DE SIGNER LES
PROTOCOLES TRANSACTIONNELS AVEC LE
PREFET DES HAUTS-DE-SEINE DANS LE
CADRE DE RECOURS EN INDEMNISATION.

LE BUREAU,

VU, le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L421-8 et R421-16,

VU, la délibération N° C39/12 en date du 21 juin 2012 relative à la nomination de Monsieur Damien VANOVERSCHELDE en qualité de Directeur général de l'Office,

VU, la délibération n° C112/21 adoptée par le Conseil d'administration le 20 juillet 2021 portant délégation de compétence au Bureau de l'Office,

VU, les projets de protocoles transactionnels à intervenir entre Hauts-de-Seine Habitat et le Préfet des Hauts-de-Seine,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE

Monsieur Damien VANOVERSCHELDE, Directeur général, est autorisé à signer avec le Préfet des Hauts-de-Seine chacun des trois protocoles transactionnels détaillés ci-joint en annexe

ADOpte,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B194 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : COMPTE-RENDU D'AUTORISATION
D'ESTER EN JUSTICE DU DIRECTEUR GENERAL
(CONTENTIEUX IMPAYES)

LE BUREAU,

VU, les articles R 421-16 et R 421-18 du Code de la construction et de l'habitation

VU, la délibération N° C39/12 en date du 21 juin 2012 relative à la nomination de Monsieur Damien VANOVERSCHELDE en qualité de Directeur général de l'Office

VU, la délibération n° C112/21 adoptée par le Conseil d'administration le 20 juillet 2021 portant délégation de compétence au Bureau de l'Office

VU, la délibération n° C140/22 adoptée par le Conseil d'administration le 21 octobre 2022 portant autorisation permanente du Directeur général d'ester en justice, pour la durée de l'exercice de ses fonctions et de l'obligation de rendre compte au conseil d'administration des actions en justice qu'il a introduites lors de la plus prochaine séance

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE

Monsieur Damien VANOVERSCHELDE, Directeur général, rend compte des actions en justice qu'il a introduites (en demande et en défense) depuis la séance du 17 octobre 2023 dans le cadre des contentieux impayés mentionnés dans le tableau ci-joint

ADOpte,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B195 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : COMPTE-RENDU D'AUTORISATION
D'ESTER EN JUSTICE DU DIRECTEUR GENERAL
(CONTENTIEUX SPECIFIQUES)

LE BUREAU,

VU, les articles R 421-16 et R 421-18 du Code de la construction et de l'habitation

VU, la délibération N° C39/12 en date du 21 juin 2012 relative à la nomination de Monsieur Damien VANOVERSCHELDE en qualité de Directeur général de l'Office

VU, la délibération n° C112/21 adoptée par le Conseil d'administration le 20 juillet 2021 portant délégation de compétence au Bureau de l'Office

VU, la délibération n° C140/22 adoptée par le Conseil d'administration le 21 octobre 2022 portant autorisation permanente du Directeur général d'ester en justice, pour la durée de l'exercice de ses fonctions et de l'obligation de rendre compte au conseil d'administration des actions en justice qu'il a introduites lors de la plus prochaine séance

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE

Monsieur Damien VANOVERSCHELDE, Directeur général, rend compte des actions en justice qu'il a introduites (en demande et en défense) depuis la séance du 17 octobre 2023 dans le cadre des contentieux spécifiques mentionnés dans le tableau ci-joint

ADOpte,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B196 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU
DIRECTEUR GENERAL DE SIGNER UN
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC UNE
SALARIEE DE L'OFFICE DANS LE CADRE D'UNE
FIN DE CONTRAT

LE BUREAU,

- VU, le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L421-8 et R421-16,
- VU, la délibération n°C112/21 adoptée par le Conseil d'Administration le 20 juillet 2021 portant délégation de compétence au Bureau de l'Office,
- VU, le projet de protocole transactionnel à intervenir entre Hauts-de-Seine Habitat et Madame Judith BRUNO

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE :

Monsieur le Directeur Général est autorisé à signer le protocole d'accord transactionnel passé entre Hauts-de-Seine Habitat et Madame Judith BRUNO.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B197 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : RECONDUCTION CONVENTION
DEPORT DES IMAGES DE VIDEOPROTECTION
DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT AU PROFIT DU
CSU DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-
BILLANCOURT.

LE BUREAU,

- Vu, l'article 272-2 du code de la sécurité intérieure, relatif à la transmission aux services chargés du maintien de l'ordre des images réalisées en vue de la protection des parties communes des immeubles collectifs à usage d'habitation,
- Vu, la convention de partenariat en date du 28 octobre 2020 entre Hauts-de-Seine Habitat, la commune de Boulogne-Billancourt et l'Etat, relative à la transmission des images prises dans les parties communes d'immeubles d'habitation aux forces de sécurité, notamment son article 8 qui dispose que sa reconduction annuelle expresse est préalablement soumise à l'avis du conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat,

Considérant que cet avis a été délégué au bureau du conseil d'administration,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : Le bureau du conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat émet un avis favorable à la reconduction annuelle de la convention de partenariat indiquée ci-dessus.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B198 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : RECONDUCTION CONVENTION
DEPORT DES IMAGES DE VIDEOPROTECTION
DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT AU PROFIT DU
CSU DE LA COMMUNE DE BOIS-COLOMBES.

LE BUREAU,

Vu, l'article L 272-2 du code de la sécurité intérieure, relatif à la transmission aux services chargés du maintien de l'ordre des images réalisées en vue de la protection des parties communes des immeubles collectifs à usage d'habitation,

Vu, la convention de partenariat en date du 4 juin 2021 entre Hauts-de-Seine Habitat, la commune de Bois-Colombes et l'Etat, relative à la transmission des images prises dans les parties communes d'immeubles d'habitation aux forces de sécurité, notamment son article 8 qui dispose que sa reconduction annuelle expresse est préalablement soumise à l'avis du conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat,

Considérant que cet avis a été délégué au bureau du conseil d'administration,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : Le bureau du conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat émet un avis favorable à la reconduction de la convention de partenariat indiquée ci-dessus.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B199 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : RECONDUCTION CONVENTION
DEPORT DES IMAGES DE VIDEOPROTECTION
DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT AU PROFIT DU
CSU DE LA COMMUNE DE CHATILLON.

LE BUREAU,

Vu, l'article L 272-2 du code de la sécurité intérieure, relatif à la transmission aux services chargés du maintien de l'ordre des images réalisées en vue de la protection des parties communes des immeubles collectifs à usage d'habitation,

Vu, la convention de partenariat en date du 13 juin 2022 entre Hauts-de-Seine Habitat, la commune de Châtillon et l'Etat, relative à la transmission des images prises dans les parties communes d'immeubles d'habitation aux forces de sécurité, notamment son article 8 qui dispose que sa reconduction annuelle expresse est préalablement soumise à l'avis du conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat,

Considérant que cet avis a été délégué au bureau du conseil d'administration,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : Le bureau du conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat émet un avis favorable à la reconduction de la convention de partenariat indiquée ci-dessus.

ADOpte,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

DELIBERATION N° B200 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU
DIRECTEUR GENERAL POUR SIGNER UN
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA
SOCIETE AC ENVIRONNEMENT

LE BUREAU,

VU, les articles 2044 et suivants du Code Civil,

VU, la délibération N°C39/12 en date du 12 juin 2012 relative à la nomination de Monsieur Damien VANOVERSCHELDE en qualité de Directeur général de l'office,

VU, la délibération n° C112/21 adoptée par le Conseil d'administration le 20 juillet 2021 portant délégation de compétence au Bureau de l'Office,

VU, le projet de protocole transactionnel avec la société AC ENVIRONNEMENT.

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE

Le Directeur Général ou son délégué est autorisé à signer le protocole transactionnel visé avec la société AC ENVIRONNEMENT.

ADOPTE,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0

AR Préfectoral
le 14/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :
092-279200224-20231212-lmc1DL23B201H1-DE

DELIBERATION N° B201 - 23

DU

BUREAU

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 12 décembre 2023

OBJET : LISTE DES MARCHES PUBLICS PASSES
EN SEANCES PAR HAUTS-DE-SEINE HABITAT
- OPH

LE BUREAU,

VU, le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L421-8 et R421-16,

VU, la délibération N° C39/12 en date du 21 juin 2012 relative à la nomination de Monsieur Damien VANOVERSCHELDE en qualité de Directeur Général de l'Office,

VU, la délibération n° C112/21 adoptée par le Conseil d'Administration le 20 juillet 2021 portant délégation de compétence au Bureau de l'Office,

Sur avis favorable émis par le Bureau dans la séance de ce jour,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE

Le Bureau prend acte de la liste des marchés formalisés, passés en séances de Commissions d'Appel d'Offres ou de Jurys à Hauts-de-Seine Habitat, ci-annexée.

ADOpte,

LE PRÉSIDENT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT

SIGNÉ LE 14 DECEMBRE 2023

Rémi MUZEAU

*Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,
Maire de Clichy-la-Garenne*

Nombre d'administrateurs :	7
Nombre de présents :	6
Nombre de représentés :	1
Nombre de votants :	7
Nombre de voix pour :	7
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention(s) :	0
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0